



Syndicat des  
Employés de la  
Société Immobilière du  
Québec

## *COMMUNIQUÉ SPÉCIAL*

Québec, le 1er mars 2010

### **CODE D'ÉTHIQUE Comité de relations de travail et comité de griefs**

Comme nous vous l'avons mentionné dans notre communiqué du 23 février, voici les derniers développements dans le dossier code d'éthique.

Malgré les démarches syndicales effectuées dans le but de faire apporter au code d'éthique certaines modifications jugées nécessaires, l'employeur nous a informés, le 24 février dernier à la suite de la rencontre du comité de relations de travail, de son intention de poursuivre la démarche d'implantation entreprise sans apporter quelque changement que ce soit.

Dans ce contexte et comme nous ne sommes pas d'accord avec le présent code, nous avons décidé, à la suite de la rencontre du comité de griefs du 25 février dernier, d'aller de l'avant et de soumettre le grief à l'arbitrage afin de faire respecter les droits de l'ensemble de nos membres. Un arbitre sera donc saisi du litige et rendra une décision.

Nous vous suggérons donc de ne pas apposer votre signature sur les documents litigieux.

Nous avons appris que certains d'entre vous ont signé sous la menace et que d'autres se sont sentis obligés de le faire. Nous allons donc déposer un autre grief syndical afin d'invalider les signatures des personnes lésées.

Nous vous aviserons de la décision de l'arbitre dans les plus brefs délais.

#### **VOTRE EXÉCUTIF**

André Bleau  
Serge Genest  
Denis Petitclerc  
Jacques Thériault  
Michèle Vézina